



Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 05/03/2018 au 09/03/2018

Conformément à la réglementation relative aux rachats d'actions, Carmila déclare ci-après les opérations d'achats d'actions propres pour un montant de 48 Keuros réalisées du 05 mars 2018 au 9 mars 2018 dans le cadre d'un mandat confié à un prestataire de services d'investissements (PSI) le 16 février 2018.

Présentation agrégée par jour et par marché

Nom de l'émetteur	Code Identifiant de l'émetteur	Jour de la transaction	Code identifiant de l'instrument financier	Volume total journalier (en nombre d'actions)	Prix pondéré moyen journalier d'acquisition des actions *	Marché (MIC Code)
CARMILA	222100P6D3QKU33LZQ72	05/03/2018	FR0010828137	1 993	23,96	XPAR
			TOTAL	1 993	23,96	

La liste des transactions sous une forme détaillée est disponible sur notre site carmila.com dans la rubrique *Information réglementée*.

A propos de Carmila

Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de transformer et valoriser les centres commerciaux attenants aux magasins Carrefour en France, Espagne et Italie. Son portefeuille au 31 décembre 2017, après la fusion avec Cardety, effective depuis le 12 juin 2017, est constitué de 206 centres commerciaux en France, Espagne et Italie, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisé à 5,8 milliards d'euros. Animées par une véritable culture commerçante, les équipes de Carmila intègrent l'ensemble des expertises dédiées à l'attractivité commerciale : commercialisation, marketing digital, specialty leasing, direction de centre et asset management.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »).

Le 1er septembre 2017, FTSE Russell a annoncé l'intégration de Carmila dans les indices FTSE EPRA/NAREIT Global Real Estate (EMEA Region) à compter du 18 septembre 2017.

Contacts

Marie-Flore Bachelier – marie_flore_bachelier@carmila.com - +33 6 20 91 67 79